

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ PROFESSEURS ET
CPE STAGIAIRES-ENTRÉE DANS LE MÉTIER - 1ER DEGRÉ - TOUS PARCOURS**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition du jury d'examen DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ PROFESSEURS ET CPE STAGIAIRES-ENTRÉE DANS LE MÉTIER - 1ER DEGRÉ - TOUS PARCOURS comme suit :

Membres du jury

Olivier RIVIERE, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Catherine BRIAT, Vice-président, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Semestre 1

Claire MOAL, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

Julien BARBAT, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

Semestre 2

Claire MOAL, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

Julien BARBAT, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le
Directeur Général des Services
David ZUROWSKI



Le 13 mars 2026